

Règlement du concours

FABRIQUEZ UN POÈME

Edition 2015/2016

Article 1 :

À l'initiative du Conseil régional de Poitou-Charentes, en accord avec le Rectorat de Poitiers et la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, le Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes organise un concours en direction des lycéens et des jeunes en formation.

Article 2 :

Le concours « Fabriquez un poème » est proposé aux élèves dans les lycées publics et privés, les lycées agricoles, les centres de formation des apprentis, les maisons familiales et rurales, les instituts d'éducation et d'orientation, au sein de la protection judiciaire de la jeunesse.

Article 3 :

Les établissements qui souhaitent faire participer leurs élèves devront se faire connaître en renvoyant le bulletin d'inscription au Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes **avant le vendredi 9 octobre 2015**.

Tous les établissements inscrits dans les délais pourront acquérir gratuitement des lots de cinq ouvrages de poésie contemporaine afin qu'ils puissent travailler avec les élèves. Les lots de livres seront retirés dans une librairie indiquée par le CLL.

Article 4 :

Le concours consiste à composer un poème selon le principe du « collage » de différents extraits choisis dans les poèmes issus des ouvrages mis à disposition.

Les références des citations entrant dans la composition de chaque poème devront être détaillées sur un document joint au poème (titre de l'ouvrage et page relative à chaque extrait utilisé), selon le modèle proposé.

Il est conseillé de réunir des extraits des cinq ouvrages, et de ne pas associer plusieurs vers d'un même poème à la suite.

La priorité étant donnée à la dimension écrite, la pertinence du choix – **découpage des extraits par unité de sens** –, la qualité littéraire du poème composé (selon les règles grammaticales, lexicales et syntaxiques que permet la langue française), et l'utilisation des différents recueils, seront pris en compte.

De légères modifications peuvent être apportées au texte original (accord, changement d'article, de temps) si la construction du poème le nécessite.

Article 5 :

Chaque production devra être **individuelle** (les œuvres collectives ne seront pas examinées), **dactylographiée** (format doc, docx, ou odt) et transmise par mail : solene.gantheil@livre-poitoucharentes.org

Présentation

- Les feuilles ne doivent pas être agrafées mais liées entre elles par des trombones.
- **page 1 : le poème du lycéen ou jeune en formation**
- **page 2 (verso du poème)** le nom et prénom de l'élève, sa classe, son mail (ou n°tél), le nom de la personne ayant encadré l'opération (professeur, documentaliste ou animateur culturel), et le nom de l'établissement doivent être inscrits.

- **page 3** : le tableau de référencement.
- **page 4 : (verso du tableau)** le nom et prénom de l'élève, sa classe, son mail (ou n°tél), le nom de la personne ayant encadré l'opération (professeur, documentaliste ou animateur culturel), et le nom de l'établissement doivent être inscrits.

Article 6 :

Le jury sera constitué par le Centre du livre et de la lecture. Composé de professionnels du livre, de lecteurs et des représentants des partenaires de l'opération, ce jury sélectionnera dix lauréats.

Seules seront examinées les productions remplissant toutes les conditions précédemment citées (mode de présentation ; indications au verso du poème ; références des citations utilisées...)

Article 7 :

Le concours sera ouvert à partir d'octobre 2015. Il sera clos le **25 mars 2016**.

Article 8 :

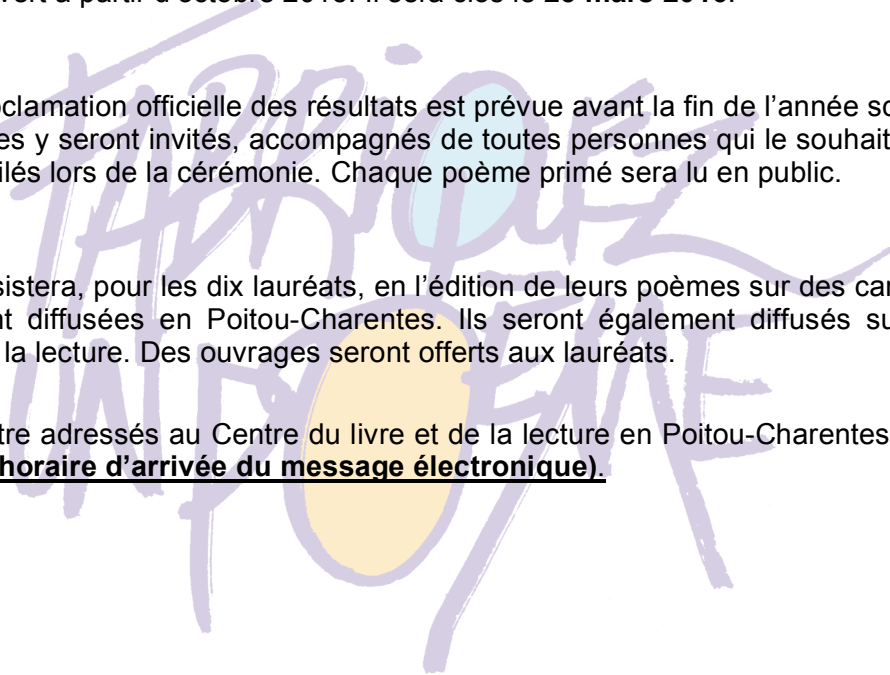
La cérémonie de proclamation officielle des résultats est prévue avant la fin de l'année scolaire 2015-2016. Les 50 finalistes y seront invités, accompagnés de toutes personnes qui le souhaitent et les 10 lauréats seront dévoilés lors de la cérémonie. Chaque poème primé sera lu en public.

Article 9 :

La récompense consistera, pour les dix lauréats, en l'édition de leurs poèmes sur des cartes postales qui seront largement diffusées en Poitou-Charentes. Ils seront également diffusés sur le site du Centre du livre et de la lecture. Des ouvrages seront offerts aux lauréats.

Article 10 :

Les textes doivent être adressés au Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes **avant le 25 mars 2016, minuit (horaire d'arrivée du message électronique).**



Renseignements & organisation

Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes

Tél : 05 49 88 33 60 / Fax 05 49 88 80 04

Contact : Sylvia Loiseau : sylvia.loiseau@livre-poitoucharentes.org et Solenn Gantheil : solene.gantheil@livre-poitoucharentes.org